

**Commune de Bernissart**

**Rapport sur l'état d'avancement de l'Opération de**

**Développement Rural**

**Année 2022**

#### **ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION**

**La validité du 1<sup>er</sup> PCDR a expiré le 31 janvier 2012. Certains projets non subsidiés par le Développement rural sont toujours en cours et le dernier projet en convention DR est terminé.**

**Le 2<sup>ème</sup> PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon le 3 juin 2021 pour une durée de 10 ans. La Commune de Bernissart n'a pas encore négocié de première(s) convention(s) DR, quelques projets ont été lancé avec la participation des citoyens.**

Voir tableau Excel ci-joint.

**ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX.**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2006	PCDR classique PDR 2000-2006 <del>Phasing out objectif 1 2000-2006</del> PwDR 2007-2008 <sup>4</sup>	Aménagement du parc Posteau à Blaton (projet n°53).	Objectifs 1.3 Valoriser l'environnement spatial.	352.000 € Développement Rural : 84.624,72 € DGRNE – DNF, Espaces verts : 256.100 € Visa n° 06/45680 Avenant : 30.094 € Visa n° 10/41159
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				12/03/07
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				18/12/07
Approbation de l'avant-projet par la R.W				03/03/08
Approbation du projet par l'A.C.				12/11/08 – 01/07/09 – 25/05/10
Approbation du projet par le Ministre				16/04/10
Adjudication :				14/09/10
Décision d'attribution du marché				03/11/10
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				25/01/11
Début des travaux				03/05/2011
Réception provisoire				19/09/2012
Approbation du décompte final par le Collège				13/05/2013
Approbation du décompte final par le Ministre				08/06/2015
Réception définitive				30/09/2014
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				440000 €
Montant du subside développement rural				366.178,28 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				549.546,18 €

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2009	PCDR classique	Création d'une maison rurale	Objectifs 1.2 Développer la	666.400 €

1 Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

(notifiée à la Commune le 19 juillet 2010)	PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000- 2006 PwDR 2007-2008 <sup>2</sup>	à Blaton (projet n°41).	dynamique sociale.	Développement Rural : Visa n° 09/35072 du 29/06/2009 Avenant : 72.000 € Visa n° 13/22041 du 05/11/2013
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				20/12/2010
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				30/01/2012
Approbation de l'avant-projet par la R.W				06/02/2013
Projet d'avenant par la R.W				06/02/2013
Approbation du projet et de l'avenant par l'A.C.				29/04/2013
Approbation de l'avenant par le Ministre				12/11/2013
Remarques de l'Administration				21/11/2013
Approbation du projet par le Ministre				08/07/2014
Adjudication :				25/09/2014
Décision d'attribution du marché				08/12/2014
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				07/04/2015 (lots 1 et 2)
Début des travaux				08/06/2015 (lots 1 et 2)
Réception provisoire				12/04/2017 (lots 1 et 2)
Décompte final				(Lot1) reçu le 29/05/2017 (Lot2) reçu le 07/06/2017
Réception définitive				12/08/2019
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				977.000 €
Montant du subside développement rural				738.400 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				(lot1) 914.450,97 € (lot2) 231.781,88€

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2011 A	PCDR classique PDR 2000-2006	Requalification du cœur de Bernissart et de ses abords	Requalification des places	649.800 € Visa n° 11/48745

<sup>2</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

	Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008 <sup>3</sup>	(projet n°59).		
		<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>		<b>Date :</b>
		Désignation de l'auteur de projet :	28/12/2011	
		Présentation de l'avant-projet à la CLDR	28/11/2012	
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	25/02/2013	
		Approbation de l'avant-projet par la R.W	23/07/2013	
		Approbation du projet par l'A.C.	25/03/2015 et 29/04/2016 suite remarques du Ministre	
		Approbation du projet par le Ministre	07/09/2015	
		Adjudication :	22/06/2016	
		Décision d'attribution du marché	22/08/2016	
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	11/01/2017	
		Début des travaux	10/04/2017	
		Réception provisoire	04/11/2019	
		Décompte final	30/11/2019	
		Réception définitive	03/10/2021	
		<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>		<b>Montant :</b>
		Montant conventionné à 100%	1.083.000 €	
		Montant du subside développement rural	119 577,20€	
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur	1.027.556,56€	

<sup>3</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

**ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final <10 ans)**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2009 (notifiée à la Commune le 19 juillet 2010)	PCDR classique PDR-2000-2006 <del>Phasing out objectif 1-2000-2006</del> PwDR-2007-2008 <sup>4</sup>	Création d'une maison rurale à Blaton (projet n°41).	Objectifs 1.2 Développer la dynamique sociale.		

**Etat du patrimoine :**

Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente	Sans objet	
Montant de la vente	Sans objet	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	Sans objet	
<b>Le bien est-il loué ?</b>	Oui	Non
<b>Si le patrimoine est loué<sup>5</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>		
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Location de la salle	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type Electricité	Montant annuel
	Type Chauffage	Montant annuel
	Type Eau	Montant annuel
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel
Réaffectation des bénéfices		

<sup>4</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>5</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

## Fonctionnement du projet et utilisation du bien<sup>6</sup>

Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Maison rurale de Blaton : en 2022, la Maison rurale a accueilli 2 concerts, 3 conférences, 5 spectacles, 1 pièce de théâtre, 9 ciné-projections, des réunions et des conseils, une exposition artistique, 1 événement sur le thème d'Halloween, les journées wallonnes de l'eau, la journée ATL. Elle a également été utilisée comme base arrière de certains événements (21 juillet, fête de la Toussaint, cinéma plein air). Elle a également accueilli la cérémonie des jubilaires, la remise des CEB, les réunions et les manifestations en lien avec Viva for Life (Bernissart étant une ville étape en 2022). La chorale « Berni en choeur » répète tous les mercredis à la Maison rurale.
Impact des activités sur emploi	Relation de cause à effet difficilement identifiable et quantifiable

## 6 A titre d'exemple :

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation , création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune ,...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.**

<b>Année de l'installation de la CLDR</b>	<b>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</b>	<b>Dernière date de la modification de composition de la CLDR</b>	<b>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur</b>
2017	2017	25/02/2019 : approbation de la nouvelle composition de la nouvelle CLDR par le Conseil communal (révision du PCDR) suite aux élections communales de 2018	15/05/2017
Date des réunions durant l'année écoulée	08/02/22 17/02/22	Nombre de présents :	9 (+ 4 excusés) + 3 invités 8 (+ 11 excusés)
	19/05/2022 conjointe avec la CCATM		CLDR 9 membres (+ 9 excusés) CCATM 13 membres (+ 13 excusés)
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
<p><b>Réunions de la CLDR :</b></p> <p>La CLDR s'est réunie à trois reprises.</p> <p>La première réunion du 8 février avait pour objet principal le rapport annuel 2021. Une présentation du projet de Mobilité douce du GAL des Plaines de l'Escaut a été faite par le chargé de mission.</p> <p>Le point sur les projets en cours était également à l'ordre du jour, ainsi que la première demande de convention concernant l'espace Kamara.</p> <p>La deuxième réunion du 17 février comportait le même ordre du jour, étant donné que le quorum n'était pas atteint pour celle du 8 février.</p> <p>Une troisième réunion a eu lieu le 19 mai et était conjointe à la CCATM : elle avait pour objet la présentation du projet de réseau de mobilité douce établi par le chargé de missions du GAL des Plaines de l'Escaut sur base du travail d'inventaire des sentiers réalisé en 2019 par le GT Mobilité douce.</p> <p><b>Projets hors convention :</b></p> <p><u>Groupe de Travail « Crêtes à cayaux » (projet du 1<sup>er</sup> PCDR):</u></p> <p>Les membres du GT ont rentré une demande de financement de panneaux didactiques pour compléter le circuit des Crêtes à cayaux via le budget participatif communal. Celle-ci a finalement été reprise dans un dossier Petit patrimoine populaire wallon (PPPW) rentré par la Commune en novembre afin d'obtenir un subside de 2500 € (actions collectives de mise en valeur et de promotion).</p>			

Le groupe a également collaboré au dossier d'extension de reconnaissance UNESCO pour le savoir-faire qui est coordonné par la Fédération Wallonie Bruxelles visant la Belgique et quatre autres pays européens. Enfin, des contacts ont été pris avec l'AWaP (Centre de la Paix-Dieu et Pôle de la Pierre) afin d'organiser un chantier-formation sur la construction en pierre sèche à Blaton : celui-ci serait organisé fin avril 2023.

Patrimoine bâti:

- Perche couverte (*Projet du 1<sup>er</sup> PCDR*) : la rénovation de l'édifice s'est terminée fin 2022. Plusieurs réunions ont été organisées avec des sociétés de tir à l'arc de la région afin de préparer son inauguration (février 2023) et proposer un calendrier d'activités.
- Moulin de Blaton (*Fiche n°30 : « Mettre en vie le Moulin de Blaton*) : les travaux d'étude du projet par les étudiants de diverses disciplines (mécanique, architecture, électricité, économie) de l'Université de Mons ont fait l'objet d'une présentation le 1<sup>er</sup> octobre. Ceux-ci se poursuivent pour l'année académique 2022-2023.

Patrimoine naturel :

- Eco-pâturage (*Fiche n°36 : « Créer une structure d'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts communaux »*) : les tests d'éco-pâturage continuent sur le site communal de l'ancien charbonnage d'Harchies et montrent des résultats positifs.
- Mares du Rivage (*Fiche n°34 « S'engager dans une cogestion différenciée des espaces verts »*) : la gestion de ce site se poursuit avec les différents partenaires (Commune de Bernissart, le DNF, le PNPE, le CPAS, le Contrat de Rivière Haine, ...). Neuf moutons de Soay ont été mis à disposition par la Province de Hainaut afin d'en assurer l'entretien régulier. Des travaux de gestion sont également réalisés en collaboration avec une école secondaire de Tournai.

Comité de gestion de la Grande Bruyère de Blaton :

Deux réunions ont eu lieu le 3 juin (sur site) et le 25 novembre (au Parc naturel des Plaines de l'Escaut) pour le suivi de la gestion du site. Les travaux d'aménagement se sont poursuivis ; ils ont été réalisés par le DNF. D'autre part, la gestion du site continue grâce aux interventions régulières sur les ligneux envahissants réalisées par les équipes du PNPE et du DNF.

## ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS.

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	2	Créer une maison multiservices dans le quartier de la gare à Blaton (fiche n°9)		SPW (Développement rural) Commune	80% 20%
Année rapport annuel + 2 ans	1	Aménager le cœur d'Harchies - Place-Croix (fiche n°53)	1.085.380 €	SPW (Développement rural) Commune	60% 40%
Année rapport annuel + 3 ans	1	Mettre en vie le Moulin de Blaton (fiche n°30)	532.400 €	SPW (Développement rural) Commune	60% de 500.000 € 40% de 500.000 € + 585.380€



*Commune de Bernissart  
Opération de Développement Rural*

**Commission Locale de Développement Rural**

Compte rendu de la réunion du 08 février 2022, 19h30 – Salle des 3 canaux Blaton

## **1. Présences**

*Présents CLDR :*

Mesdames Jouve Florence, Plancq Isabelle, Wacheul Rosemay.

Messieurs Benitez Lopez Georges, Bruneel Freddy, Dorsimont Michel, Dubois Jacques, Hadel Nescedine, Van Cranenbroeck Antoine.

*Excusés :*

Mesdames Kelidis Marina, Papart Chantal.

Messieurs Fauville Guy, Dupond Thierry

*Invités :*

Madame Failly Clothilde – Citoyenne postulante pour la CLDR.

Monsieur Reinold Leplat – Directeur du Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

Monsieur Antoine Bacro – Chargé de mission « Mobilité » pour le GAL des Plaines de l'Escaut.

*Commune :*

Madame Wattiez Maud – Présidente de la CLDR – Echevine du Développement rural.

Madame Savignat Lucile – relai communal.

*Fondation Rurale de Wallonie (FRW) – Équipe Wallonie picarde :*

Madame Squerens Nathalie – Agent de Développement.

Monsieur Evrard Eric – Agent de Développement.

## **2. Ordre du jour de la réunion**

- Approbation du compte rendu de la réunion de CLDR du 24 juin 2021 (ci-joint) ;
- Mobilité douce: présentation du projet mené par le GAL des Plaines de l'Escaut ;
- Rapport annuel 2021 et choix des prochaines conventions en Développement rural ;
- Rénovation de l'espace Kamara : activation des 2 conventions (Maison de village et Logements) ;
- Budget participatif : modalités et échéances;
- Divers.

### **3. Compte-rendu de la réunion**

Maud Wattiez remercie les personnes présentes. Elle signale la présence d'une citoyenne désirant s'investir dans la CLDR.

Madame Clothilde Failly a donc été invitée à participer à cette réunion : elle se présente.

Les membres de la CLDR lui souhaitent la bienvenue et accepte sa candidature.

Comme repris dans le nouveau Règlement d'ordre intérieur de la CLDR, une nouveauté, relevant de la dernière circulaire ministérielle relative au Développement rural, impose d'avoir le quorum (50%) des membres citoyens de la CLDR afin que les décisions soient valides. Le nombre de présents de ce jour étant insuffisant, une deuxième réunion devra être convoquée dans la quinzaine.

#### **3.1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLDR du 24 juin 2021.**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **3.2. Mobilité douce: présentation du projet mené par le GAL des Plaines de l'Escaut.**

Antoine Bacro présente le projet du GAL des Plaines de l'Escaut concernant la Mobilité, qui s'étalera sur 2 ans.

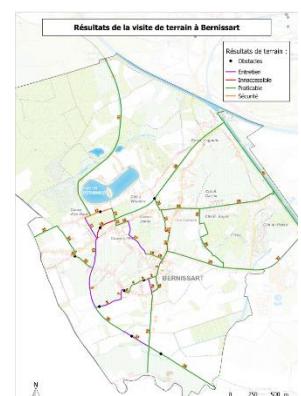
Ce projet vise à aller vers une mobilité durable sur le territoire et s'intitule « Des sentiers de proximité pour accéder à une mobilité partagée ».

Les objectifs sont :

- Réduire l'usage de la voiture
- Qualifier un réseau local de mobilité
- Développer des liens sociaux par la participation citoyenne
- Développer des services spécifiques de mobilité
- Renforcer l'attractivité des ressources locales
- Coordonner les actions menées au sein des différentes CCATM et CLDR en terme de mobilité

Pour ce faire, les axes de travail sont les suivants :

- 1. Création et animation d'une communauté de projet, avec :
  - La FRW
  - Les CLDR et CCATM
  - Offices de tourisme et Maison du Tourisme de la Wallonie picarde
  - Les services communaux
  - Centres culturels
  - ...
- 2. Caractérisation des sentiers et chemins :
  - Réception du travail réalisé par les communes
  - Encodage selon des attributs définis

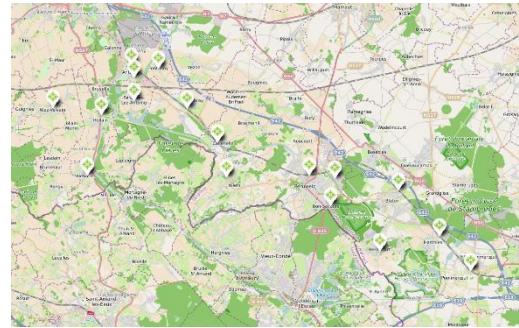


Cette partie se fait en utilisant divers outils de cartographie : Openstreetmap, Chemins.be, WalOnMap, portail cartographique de la Province, UMap, ...

- 3. Caractérisation d'un réseau de déplacements locaux
  - Travail avec les citoyens
    - Intérêt des points-relais
    - Analyse des besoins de mobilité
  - Propositions d'aménagements
    - Réhabilitation
    - Rénovation
    - Bancs, abris vélos, ...



- 4. Renforcement du réseau de points-relais
  - o Besoins multimodaux
    - Parking
    - Arrêt de bus
    - Abris vélos
    - Commerces
- 5. Mise en place d'outils de gestion
  - o Priorisation des tracés
  - o Entretien
  - o Recommandations à l'intention des services
  - o Possibilité de faire remonter des remarques



*Remarques et suggestions :*

- Certains sentiers devraient être entretenus plus régulièrement : qu'est-il prévu par la Commune ? Lucile Savignat répond que sur base du travail de recensement effectué par le Groupe de Travail Mobilité douce, l'inventaire a été remis au Service Travaux et qu'une première liste de priorités a été établie. Celle-ci concerne les circuits balisés.
- Nathalie Squerens propose également qu'une prochaine réunion du GT soit programmée pour travailler avec Antoine Bacro sur le réseau prioritaire, et aussi pour discuter d'actions à mettre en place pour la cogestion des sentiers (Semaine des Sentiers, ...).

### **3.3. Rapport annuel 2021 et choix des prochaines conventions en Développement rural.**

Préalablement, Nathalie Squerens rappelle les étapes franchies pour ce deuxième PCDR : l'approbation du Gouvernement wallon a eu lieu le 3 juin 2021 ; la commune peut maintenant solliciter des conventions en Développement rural pendant les 10 ans de validité du PCDR.

Selon la nouvelle circulaire ministérielle, les taux de subvention ont été revu comme suit :

Catégorie de projets		Taux de subvention maximum	Montant de l'assiette de subvention
1	- Bâtiments de services - Mobilité douce [1]	80%	850.000 €
2	- Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés	80%	500.000 €
3	- Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80%	500.000 €
4	- Logement - Energie - Atelier rural – économie	60%	850.000 €
5	- Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux concernés par les catégories 2 et 3	60%	500.000 €
6	- Acquisition de terrain bâti	50%	500.000 €
7	- Acquisition de terrain nu	50%	250.000 €
8	- Prestation telle que mentionnée à l'article 12 de l'AEW [2]	80%	250.000 €

Les fiches-projets du PCDR des projets subsidiables en DR devront donc être actualisées en suivant cette répartition.

**Rappel: toutes les infos sur le PCDR sont sur le site <http://www.developpementruralbernissart.info/>**

Pour rappel, la Commune de Bernissart doit établir un rapport annuel de son Opération de Développement rural. Depuis la nouvelle circulaire ministérielle d'octobre 2021, ce rapport annuel établi avec la CLDR doit maintenant aussi être approuvé par le Conseil communal.

La crise sanitaire ayant empêché l'organisation de réunions plus tôt dans l'année, la première CLDR a eu lieu en juin. Les dates des réunions et leurs objets principaux sont reprises ci-dessous.

### Réunions de CLDR

- Le 24 juin: adoption du nouveau ROI, rapport annuel 2020 et point sur les projets ;
- Les 16 et 30 septembre: ateliers sur les énergies renouvelables (PAEDC) ouverts aux membres de la CCATM et aux citoyens ;
- Le 14 octobre: présentation de la charte paysagère du PNPE (+ membres CCATM).

### Projets en cours et activités en 2021 :

- Projets du 1<sup>er</sup> PCDR :
  - **Restauration de la perche couverte d'Harchies** : ce projet, subsidié par Infrasports, vise à remettre en vie le bâtiment emblématique du village et y proposer des activités sportives (tir à la verticale et à l'horizontale, jeux de quilles, ...) en lien avec le Centre omnisports du Préau. Les travaux avancent bien et devraient être terminé pour mai 2022. Un appel aux citoyens a été lancé par la bibliothèque pour retrouver d'anciens objets, photos, pouvant servir à la scénographie du l'espace.
  - **Valorisation des Crêtes à cayaux de Blaton** : le fait marquant de l'année est la reconnaissance comme chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Communauté française, grâce à un dossier monté par l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) avec les différents acteurs wallons de la pierre sèche. Une cartographie des murs a également été réalisée avec l'aide du GAL des Plaines de l'Escaut dans le cadre du projet Coopcarto.
  - **Machine à feu de Bernissart** : Des visites guidées ont été organisées en septembre pour les journées du patrimoine.
- Projet du 2<sup>ème</sup> PCDR :
  - **Verdissement des quartiers** : pour rappel, ce projet mené par le Plan de Cohésion sociale (PCS) et un ensemble de partenaires, vise à améliorer le cadre de vie des habitants par des aménagements et des plantations d'essences locales. A la Cité du Préau, des bacs potagers ont été installés, des semis réalisés avec les enfants et les habitants du quartier : les récoltes ont été appréciées par l'ensemble des participants ; une visite d'une délégation de la Ville d'Antoing a également été organisée afin de s'inspirer des actions menées à Bernissart pour un projet similaire. A la Cité Jardin d'Harchies, une consultation des citoyens a été menée fin juin et début juillet, suivie d'une plantation participative de petits fruitiers et d'arbres indigènes début décembre. Ces projets s'intègrent dans la fiche-projet n°34 : « S'engager dans la cogestion différenciée des espaces verts ».
  - **GT Mobilité douce** : le travail d'inventaire réalisé en 2019 avait été transmis à la Commune ; sur cette base, une première liste prioritaire pour les entretiens a été établie pour les circuits balisés. Au fur et à mesure, le Service Travaux pourra étendre son champs d'action. Il sera également proposé aux citoyens de participer à des activités de cogestion et de sensibilisation, notamment lors de la semaine des sentiers qui se déroule en octobre. Le projet mené avec la GAL des Plaines de l'Escaut (voir point 3.2) donnera une dimension trans-communale par la mise en valeur des liaisons avec les communes voisines.
  - **Moulin de Blaton** : un travail d'étude est en cours avec l'Université de Mons qui a proposé à ses étudiants un travail interdisciplinaire : la section Mécanique a déjà bien avancé sur les équipements nécessaires à la production d'énergie qui pourra faire tourner une meule ; des

visites de moulins (à Ellezelles et Ostiches) ont été organisées par la FRW afin de disposer des bases du fonctionnement de ceux-ci. Food'Wapi a également proposé des visites de projets permettant un échange d'informations utiles (Ferme de Warelles à Petit-Enghien notamment). Eric Evrard ayant assisté à la première mise en commun des travaux tout récemment fait état des résultats et signale que l'étude, complétée par les sections Architecture et Economie, sera terminée pour mai 2022.

- **Eco-pâturage** : les moutons de Soays, mis à disposition par la Province de Hainaut, sont arrivés en octobre sur le site de l'ancien charbonnage d'Harchies (première zone de test, clôturée par le Service Travaux) : ils ont déjà bien éliminé quelques plantes envahissantes comme le mélilot. Des panneaux didactiques ont été placés par la Commune afin de sensibiliser les citoyens et les informer notamment sur le fait de ne pas les nourrir.
- **BiodiverCité** : cet appel à projets lancé pour la première fois en 2021 vise à remplacer les PCDN, Plans Maya et Semaines de l'Arbre, et permet à toutes les communes wallonnes d'obtenir 12000 € par an pour des actions en faveur de la nature. A Bernissart, c'est l'aménagement d'un enclos pour l'éco-pâturage à Blaton (zone entre la rue de Condé et le Ravel) ainsi que des plantations qui ont été proposés. Cet espace pourra accueillir des chèvres des fossés qui luttent notamment contre la renouée du Japon.
- **Mares du Rivage** : Elia, le gestionnaire du réseau électrique, a commencé à aménager les lieux afin d'y placer une clôture : en effet, cette zone humide nécessitant un entretien régulier pourra également accueillir des animaux rustiques pour lutter contre le développement des ligneux. Ce projet est mené avec différents partenaires : la Commune de Bernissart, le CPAS, le DNF, le parc naturel, le DEMNA et la FRW pour la coordination.

#### Remarques et suggestions de la CLDR :

- Un membre demande si quelque chose peut être mis en place pour assurer la relève de l'équipe du Musée de la Mine.  
*Maud Wattiez répond qu'il y a pour l'instant une convention de bénévolat avec Patrick Stevens qui établit un inventaire photographique des pièces exposées au musée.*  
*Concernant la relève et l'avenir du musée, la proposition de mettre sur pied un Groupe de Travail « Musée de la Mine » est émise.*
- Quelqu'un signale le passage de motos et de quads lors des beaux jours sur le site des mares du Rivage : est-il possible d'intervenir ?  
*Eric Evrard rappelle que les agents du DNF peuvent agir sur le terrain lors d'infractions renseignées. D'autre part, un projet de circuit découverte est en cours de conception et pourrait s'accompagner d'aménagements aux entrées du site (Baille du Renard, chapelle Notre Dame des sept douleurs, ...) pour empêcher les véhicules motorisés de passer.*  
*Une habitante proche du site est prête à s'investir également dans le nettoyage de cette zone.*

#### **Choix des projets du PCDR à programmer dans les 3 ans :**

Pour rappel, les projets proposés lors de l'approbation du PCDR en 2020 étaient :

- **Fiche-Projet n°10 : Rénover et valoriser l'espace Kamara – Volet 1 : Maison de Village**  
*Estimation: 968.968 € TTC*
- **Fiche-Projet n°36 : Créer une structure d'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts communaux**  
*Estimation: 31.762,5 € TTC*

Etant donné que l'éco-pâturage est en cours de test et qu'il y a eu d'autres opportunités comme l'appel à projet BiodiverCité pour financer les équipements sur un des sites envisagés, il est proposé d'attendre les résultats de ces tests avant de demander une convention qui porterait sur un projet plus large dans l'entité.

Concernant le Kamara, deux fiches-projets ont été élaborées pour les 2 volets « Maison de Village » et « Logement et café » : elles étaient établies sur la base d'une démolition complète des bâtiments (même si la conservation d'une partie restait ouverte) avec une reconstruction. Après analyse avec le service technique

communal, il paraît plus opportun de partir sur une conservation de la façade pour son aspect d'intégration architecturale et historique dans le quartier. De ce fait, vu la configuration des lieux, les deux fiches-projets devraient être activées en même temps afin de disposer d'une étude des projets la plus cohérente possible, et de rendre les travaux réalisables de façon optimale. En effet, l'activation de la partie Maison de Village uniquement laisserait un chantier ouvert pour la partie logement et café qui est incompatible avec l'utilisation de celle-ci.

La nouvelle proposition de demande de convention 2022 concerne donc les 2 fiches-projets (voir point 3.4) :

- ***Fiche-Projet n°10 : Rénover et valoriser l'espace Kamara – Volet 1 : Maison de Village***
- ***Fiche-Projet n°15 actualisée : Rénover et valoriser l'espace Kamara – Volet 2 : Logement et café***

Après passage en revue des autres projets en priorité 1 du PCDR et suivant l'état d'avancement des réflexions sur les différents projets, la proposition de demandes de conventions dans les 3 ans est la suivante :

Année	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
<b>2022</b>	1	Rénover et valoriser l'espace KAMARA - Volet 1 :Maison de village (fiche n°10)	1.215.037 €	SPW (DR)	80% de 850.000€
	1	Rénover et valoriser l'espace KAMARA - Volet 2 : Logements et café (fiche n°15)		Commune	20% de 850.000€ + 365.037€€
<b>2023</b>	1	Mettre en vie le Moulin de Blaton (fiche n°30)	532.400 €	SPW (DR) Commune	60% 40%
<b>2024</b>	1	Aménager le cœur d'Harchies - Place-Croix (fiche n°53)	1.085.380 €	SPW (DR) Commune	60% de 500.000€ 40% de 500.000€ + 585.380€

### **3.4. Rénovation de l'espace Kamara : activation des 2 conventions (Maison de village et Logements).**

En fonction de la proposition ci-dessus, une actualisation des fiches-projets et des estimations est faite afin de négocier les 2 conventions auprès du SPW dans les prochaines semaines.

La présentation d'une esquisse réalisée en interne est faite.

Les principes de la réflexion sont :

- *Ne pas démolir l'ensemble des bâtiments*
- *Conserver la façade avant*
- *Rendre l'espace le plus fonctionnel possible*
- *Rénover la salle de fêtes en Maison de village adaptée aux besoins des citoyens et des associations*
- *Conserver l'espace café/HORECA*
- *Créer 2 logements à l'étage*
- *Aménager la cour en espace agréable et convivial*

Les estimations actualisées se répartissent comme suit :

- **Fiche-Projet n°10 : Rénover et valoriser l'espace Kamara – Volet 1 : Maison de Village**  
Estimation: 1.215.037 € TTC
- **Fiche-Projet n°15 actualisée : Rénover et valoriser l'espace Kamara – Volet 2 : Logement et café**  
Estimation actualisée: 751.773 € TTC

Les fiches-projets du PCDR seront actualisées en fonction du nouveau modèle renseigné dans la nouvelle circulaire ministérielle. Les aspects de résilience des projets font notamment l'objet d'une attention particulière.

La prochaine étape sera donc la négociation de ces deux conventions lors d'une réunion de coordination avec le service Développement rural du SPW.

Il est prévu que, concernant la Maison de Village, les associations soient consultées afin de répondre au mieux à leurs besoins d'occupation.

### **3.5. Budget participatif : modalités et échéances**

Pour rappel, une première expérience de budget participatif a été lancée par la Commune de Bernissart avec un budget de 4000 €.

Maud Wattiez explique l'objectif qui est de participer à l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Les modalités sont présentées.

Un comité de sélection doit être constitué, notamment avec un représentant de la CLDR : après questionnement de l'assemblée, Michel Dorsimont est proposé. Rosemay Wacheul, également intéressée, serait suppléante en cas de besoin.

Les dossiers doivent être rentrés pour le 4 mars.

### **3.6. Divers**

Sans objet.

Nathalie Squerens,  
Eric Evrard,  
Agents de Développement  
FRW Wallonie Picarde

Le Secrétaire,

La Présidente

FRW

Maud Wattiez,  
Echevine du Développement rural.



*Commune de Bernissart  
Opération de Développement Rural*

**Commission Locale de Développement Rural**

Compte rendu de la réunion du 17 février 2022, 14h – Salle des 3 canaux Blaton

**1. Présences**

Présents CLDR :

Mesdames Papart Chantal, Wacheul Rosemay.

Messieurs Fauville Guy, Dorsimont Michel, Dupond Thierry, Hadef Nescedine, Host André, Stevens Patrick.

Excusés :

Mesdames Baudry Patricia, Debode Axelle, Failly Clothilde, Jouve Florence, Plancq Isabelle, Rasneur Marina, Wattiez Maud.

Messieurs Benitez Lopez Georges, François Laurent, Leplat Reinold (PNPE), Van Cranenbroeck Antoine.

Commune :

Madame Savignat Lucile – relai communal.

Fondation Rurale de Wallonie (FRW) – Équipe Wallonie picarde :

Madame Squerens Nathalie – Agent de Développement.

**2. Ordre du jour de la réunion**

- Approbation du compte rendu de la réunion de CLDR du 24 juin 2021 (ci-joint) ;
- Mobilité douce: présentation du projet mené par le GAL des Plaines de l'Escaut ;
- Rapport annuel 2021 et choix des prochaines conventions en Développement rural ;
- Rénovation de l'espace Kamara : activation des 2 conventions (Maison de village et Logements) ;
- Budget participatif : modalités et échéances;
- Divers.

### **3. Compte-rendu de la réunion**

Maud Wattiez étant indisponible, Lucile Savignat remercie les personnes présentes.

Nathalie Squerens rappelle que le nouveau Règlement d'ordre intérieur de la CLDR impose d'avoir le quorum (50%) des membres citoyens de la CLDR afin que les décisions soient valides. C'est pourquoi, cette deuxième réunion a été convoquée rapidement avec le même ordre du jour.

#### **3.1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLDR du 24 juin 2021.**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **3.2. Mobilité douce: présentation du projet mené par le GAL des Plaines de l'Escaut.**

Lors de la réunion du 8 février, Antoine Bacro, chargé de mission pour le projet Mobilité du GAL des Plaines de l'Escaut avait présenté ce projet qui sera étalé sur deux ans.

Il vise à aller vers une mobilité durable sur le territoire et s'intitule « Des sentiers de proximité pour accéder à une mobilité partagée ».

Nathalie Squerens rappelle que le travail de recensement effectué par le GT Mobilité douce est intégré dans le réseau qui sera élaboré pour l'ensemble du territoire du GAL.

Par rapport à l'entretien des sentiers communaux, Lucile Savignat signale que sur base du travail de recensement effectué par le Groupe de Travail Mobilité douce, l'inventaire a été remis au Service Travaux et qu'une première liste de priorités a été établie. Celle-ci concerne les circuits balisés.

#### **Remarques et suggestions :**

- Un membre de la CLDR demande s'il est possible d'être informé des dates de passage du Service Travaux pour l'entretien, car il souhaiterait une coordination avec les citoyens volontaires pour la cogestion des sentiers.

*Lucile Savignat répond qu'il est difficile de le faire étant donné les plannings fluctuant en fonction des urgences ou conditions météo.*

- Quelques problèmes sont signalés à Ville-Pommeroeul : un arbre tombé depuis octobre 2021 à travers le sentier qui relie la Chaussée Belle-vue à la rue du Moulin près de l'église : une intervention est nécessaire pour dégager le passage. C'est important car ce sentier relie notamment la crèche au centre du village.

*Lucile Savignat fait remonter l'information au Service Travaux.*

#### **3.3. Rapport annuel 2021 et choix des prochaines conventions en Développement rural.**

Préalablement, Nathalie Squerens rappelle les étapes franchies pour ce deuxième PCDR : l'approbation du Gouvernement wallon a eu lieu le 3 juin 2021 ; la commune peut maintenant solliciter des conventions en Développement rural pendant les 10 ans de validité du PCDR.

Selon la nouvelle circulaire ministérielle, les taux de subvention ont été revu comme suit :

Catégorie de projets		Taux de subvention maximum	Montant de l'assiette de subvention
1	- Bâtiments de services - Mobilité douce [1]	80%	850.000 €
2	- Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés	80%	500.000 €

<b>3</b>	- Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80%	500.000 €
<b>4</b>	- Logement - Energie - Atelier rural – économie	60%	850.000 €
<b>5</b>	- Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux concernés par les catégories 2 et 3	60%	500.000 €
<b>6</b>	- Acquisition de terrain bâti	50%	500.000 €
<b>7</b>	- Acquisition de terrain nu	50%	250.000 €
<b>8</b>	- Prestation telle que mentionnée à l'article 12 de l'AEW [2]	80%	250.000 €

Les fiches-projets du PCDR des projets subsidiables en DR devront donc être actualisées en suivant cette répartition.

**Rappel: toutes les infos sur le PCDR sont sur le site <http://www.developpementruralbernissart.info/>**

Pour rappel, la Commune de Bernissart doit établir un rapport annuel de son Opération de Développement rural. Depuis la nouvelle circulaire ministérielle d'octobre 2021, ce rapport annuel établi avec la CLDR doit maintenant aussi être approuvé par le Conseil communal.

La crise sanitaire ayant empêché l'organisation de réunions plus tôt dans l'année, la première CLDR a eu lieu en juin. Les dates des réunions et leurs objets principaux sont reprises ci-dessous.

#### Réunions de CLDR

- Le 24 juin: adoption du nouveau ROI, rapport annuel 2020 et point sur les projets ;
- Les 16 et 30 septembre: ateliers sur les énergies renouvelables (PAEDC) ouverts aux membres de la CCATM et aux citoyens ;
- Le 14 octobre: présentation de la charte paysagère du PNPE (+ membres CCATM).

#### Projets en cours et activités en 2021 :

- Projets du 1<sup>er</sup> PCDR :
  - **Restauration de la perche couverte d'Harchies** : ce projet, subsidié par Infrasports, vise à remettre en vie le bâtiment emblématique du village et y proposer des activités sportives (tir à la verticale et à l'horizontale, jeux de quilles, ...) en lien avec le Centre omnisports du Préau. Les travaux avancent bien et devraient être terminé pour mai 2022. Un appel aux citoyens a été lancé par la bibliothèque pour retrouver d'anciens objets, photos, pouvant servir à la scénographie du l'espace.
  - **Valorisation des Crêtes à cayaux de Blaton** : le fait marquant de l'année est la reconnaissance comme chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Communauté française, grâce à un dossier monté par l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) avec les différents acteurs wallons de la pierre sèche. Une cartographie des murs a également été réalisée avec l'aide du GAL des Plaines de l'Escaut dans le cadre du projet Coopcarto.
  - **Machine à feu de Bernissart** : Des visites guidées ont été organisées en septembre pour les journées du patrimoine.
- Projet du 2<sup>ème</sup> PCDR :
  - **Verdissement des quartiers** : pour rappel, ce projet mené par le Plan de Cohésion sociale (PCS) et un ensemble de partenaires, vise à améliorer le cadre de vie des habitants par des aménagements et des plantations d'essences locales. A la Cité du Préau, des bacs potagers ont été installés, des semis réalisés avec les enfants et les habitants du quartier : les récoltes

ont été appréciées par l'ensemble des participants ; une visite d'une délégation de la Ville d'Antoing a également été organisée afin de s'inspirer des actions menées à Bernissart pour un projet similaire. A la Cité Jardin d'Harchies, une consultation des citoyens a été menée fin juin et début juillet, suivie d'une plantation participative de petits fruitiers et d'arbres indigènes début décembre. Ces projets s'intègrent dans la fiche-projet n°34 : « S'engager dans la cogestion différenciée des espaces verts ».

- **GT Mobilité douce** : le travail d'inventaire réalisé en 2019 avait été transmis à la Commune ; sur cette base, une première liste prioritaire pour les entretiens a été établie pour les circuits balisés. Au fur et à mesure, le Service Travaux pourra étendre son champs d'action. Il sera également proposé aux citoyens de participer à des activités de cogestion et de sensibilisation, notamment lors de la semaine des sentiers qui se déroule en octobre. Le projet mené avec la GAL des Plaines de l'Escaut (voir point 3.2) donnera une dimension trans-communale par la mise en valeur des liaisons avec les communes voisines.
- **Moulin de Blaton** : un travail d'étude est en cours avec l'Université de Mons qui a proposé à ses étudiants un travail interdisciplinaire : la section Mécanique a déjà bien avancé sur les équipements nécessaires à la production d'énergie qui pourra faire tourner une meule ; des visites de moulins (à Ellezelles et Ostiches) ont été organisées par la FRW afin de disposer des bases du fonctionnement de ceux-ci. Food'Wapi a également proposé des visites de projets permettant un échange d'informations utiles (Ferme de Warelles à Petit-Enghien notamment). Eric Evrard ayant assisté à la première mise en commun des travaux tout récemment fait état des résultats et signale que l'étude, complétée par les sections Architecture et Economie, sera terminée pour mai 2022.
- **Eco-pâturage** : les moutons de Soays, mis à disposition par la Province de Hainaut, sont arrivés en octobre sur le site de l'ancien charbonnage d'Harchies (première zone de test, clôturée par le Service Travaux) : ils ont déjà bien éliminé quelques plantes envahissantes comme le mélilot. Des panneaux didactiques ont été placés par la Commune afin de sensibiliser les citoyens et les informer notamment sur le fait de ne pas les nourrir.
- **BiodiverCité** : cet appel à projets lancé pour la première fois en 2021 vise à remplacer les PCDN, Plans Maya et Semaines de l'Arbre, et permet à toutes les communes wallonnes d'obtenir 12000 € par an pour des actions en faveur de la nature. A Bernissart, c'est l'aménagement d'un enclos pour l'éco-pâturage à Blaton (zone entre la rue de Condé et le Ravel) ainsi que des plantations qui ont été proposés. Cet espace pourra accueillir des chèvres des fossés qui luttent notamment contre la renouée du Japon.
- **Mares du Rivage** : Elia, le gestionnaire du réseau électrique, a commencé à aménager les lieux afin d'y placer une clôture : en effet, cette zone humide nécessitant un entretien régulier pourra également accueillir des animaux rustiques pour lutter contre le développement des ligneux. Ce projet est mené avec différents partenaires : la Commune de Bernissart, le CPAS, le DNF, le parc naturel, le DEMNA et la FRW pour la coordination.

#### Remarques et suggestions de la CLDR :

- A Ville-Pommeroeul, sur le Ravel, à hauteur de la rue d'Hautrage, il serait nécessaire de placer une buse dans le fossé pour permettre le passage des piétons (actuellement 2 poutres instables ont été mises) ; une aubépine serait également à enlever pour sécuriser le passage.

#### **Choix des projets du PCDR à programmer dans les 3 ans :**

Pour rappel, les projets proposés lors de l'approbation du PCDR en 2020 étaient :

- **Fiche-Projet n°10 : Rénover et valoriser l'espace Kamara – Volet 1 : Maison de Village**  
*Estimation: 968.968 € TTC*
- **Fiche-Projet n°36 : Créer une structure d'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts communaux**  
*Estimation: 31.762,5 € TTC*

Etant donné que l'éco-pâturage est en cours de test et qu'il y a eu d'autres opportunités comme l'appel à projet BiodiverCité pour financer les équipements sur un des sites envisagés, il est proposé d'attendre les résultats de ces tests avant de demander une convention qui porterait sur un projet plus large dans l'entité.

Concernant le Kamara, deux fiches-projets ont été élaborées pour les 2 volets « Maison de Village » et « Logement et café » : elles étaient établies sur la base d'une démolition complète des bâtiments (même si la conservation d'une partie restait ouverte) avec une reconstruction. Après analyse avec le service technique communal, il paraît plus opportun de partir sur une conservation de la façade pour son aspect d'intégration architecturale et historique dans le quartier. De ce fait, vu la configuration des lieux, les deux fiches-projets devraient être activées en même temps afin de disposer d'une étude des projets la plus cohérente possible, et de rendre les travaux réalisables de façon optimale. En effet, l'activation de la partie Maison de Village uniquement laisserait un chantier ouvert pour la partie logement et café qui est incompatible avec l'utilisation de celle-ci.

La nouvelle proposition de demande de convention 2022 concerne donc les 2 fiches-projets (voir point 3.4) :

- ***Fiche-Projet n°10 : Rénover et valoriser l'espace Kamara – Volet 1 : Maison de Village***
- ***Fiche-Projet n°15 actualisée : Rénover et valoriser l'espace Kamara – Volet 2 : Logement et café***

Après passage en revue des autres projets en priorité 1 du PCDR et suivant l'état d'avancement des réflexions sur les différents projets, la proposition de demandes de conventions dans les 3 ans est la suivante :

Année	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
2022	1	Rénover et valoriser l'espace KAMARA - Volet 1 :Maison de village (fiche n°10)	1.215.037 €	SPW (DR)	80% de 850.000€
	1	Rénover et valoriser l'espace KAMARA - Volet 2 : Logements et café (fiche n°15)		Commune	20% de 850.000€ + 365.037€€
2023	1	Mettre en vie le Moulin de Blaton (fiche n°30)	532.400 €	SPW (DR) Commune	60% 40%
2024	1	Aménager le cœur d'Harchies - Place-Croix (fiche n°53)	1.085.380 €	SPW (DR) Commune	60% de 500.000€ 40% de 500.000€ + 585.380€

Les membres de la CLDR valident la proposition de programmation à 3 ans à l'unanimité.

#### **3.4. Rénovation de l'espace Kamara : activation des 2 conventions (Maison de village et Logements).**

En fonction de la proposition ci-dessus, une actualisation des fiches-projets et des estimations est faite afin de négocier les 2 conventions auprès du SPW dans les prochaines semaines.

La présentation d'une esquisse réalisée en interne est faite.

Les principes de la réflexion sont :

- *Ne pas démolir l'ensemble des bâtiments*
- *Conserver la façade avant*
- *Rendre l'espace le plus fonctionnel possible*
- *Rénover la salle de fêtes en Maison de village adaptée aux besoins des citoyens et des associations*
- *Conserver l'espace café/HORECA*
- *Créer 2 logements à l'étage*
- *Aménager la cour en espace agréable et convivial*

Les estimations actualisées se répartissent comme suit :

- **Fiche-Projet n°10 : Rénover et valoriser l'espace Kamara – Volet 1 : Maison de Village**  
Estimation: 1.215.037 € TTC
- **Fiche-Projet n°15 actualisée : Rénover et valoriser l'espace Kamara – Volet 2 : Logement et café**  
Estimation actualisée: 751.773 € TTC

Les fiches-projets du PCDR seront actualisées en fonction du nouveau modèle renseigné dans la nouvelle circulaire ministérielle. Les aspects de résilience des projets font notamment l'objet d'une attention particulière.

Les membres de la CLDR confirment les propositions de 2 demandes de conventions pour la rénovation de l'espace Kamara.

Après approbation par le Conseil communal, la prochaine étape sera donc la négociation de ces deux conventions lors d'une réunion de coordination avec le service Développement rural du SPW.

Il est prévu que, concernant la Maison de Village, les associations soient consultées afin de répondre au mieux à leurs besoins d'occupation.

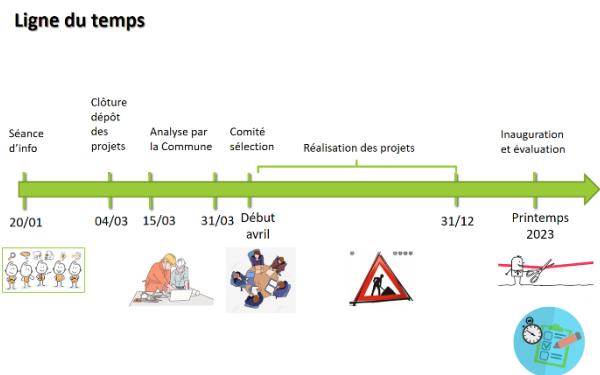
### **3.5. Budget participatif : modalités et échéances**

Pour rappel, une première expérience de budget participatif a été lancée par la Commune de Bernissart avec un budget de 4000 €.

Nathalie Squerens explique l'objectif qui est de participer à l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Les modalités sont présentées.

Un comité de sélection doit être constitué, notamment avec un représentant de la CLDR : après questionnement de l'assemblée, Michel Dorsimont est proposé. Rosemay Wacheul, également intéressée, serait suppléante en cas de besoin.

Les dossiers doivent être rentrés pour le 4 mars.



### **3.6. Divers**

Lucile Savignat signale l'organisation de stage de graph pour les 12-17 ans du 11 au 15/04 : des affiches sont distribuées.

Le Secrétaire,

La Présidente

Fondation Rurale de Wallonie

Maud Wattiez,  
Echevine du Développement rural.



*Commune de Bernissart  
Opération de Développement Rural*

**Commission Locale de Développement Rural**

Compte rendu de la réunion conjointe avec la CCATM du 19 mai 2022, 19h :  
Présentation du réseau de mobilité douce par le GAL des Plaines de l'Escaut

— Office du Tourisme de Bernissart

## **1. Présences**

*Présents CLDR :*

Mesdames Kelidis Marina, Wacheul Rosemay.

Messieurs Benitez Lopez Georges, Dorsimont Michel, Hadef Nescedine, Host André, Stevens Patrick, Van Cranenbroeck Antoine, Wattiez Frédéric.

*Présents CCATM :*

Mesdames Kelidis Marina, Haussy Martine, Willemaert Rose-Marie, Gabriel Myriam, Wattiez Maud

Messieurs Dorsimont Michel, Hadef Nescedine, Van Cranenbroeck Antoine, Wattiez Frédéric, Debode Olivier, Host André, Wattiez Frédéric, Glineur André

*Excusés CLDR :*

Mesdames Failly Clothilde (invitée), Hoslet Glory (invitée), Jouve Florence, Plancq Isabelle, Papart Chantal, Véronique Stortoni (invitée).

Messieurs Fauville Guy, Dubois Jacques, Dupond Thierry

*Excusés CCATM :*

Mesdames Failly Clothilde, Machtelings Martine, Vanden Bossche Véronique, Patte Claudette

Messieurs Bourdon Jean-Patrick, Fauville Guy, Sanna Frédéric, Carlier Roland, Wattiez Jean-Marie, Ranocha Thierry, Dubois Jacques, Potenza David, Monnier Claude

*Invités :*

Monsieur Antoine Bacro – Chargé de mission « Mobilité » pour le GAL des Plaines de l'Escaut.

*Commune :*

Madame Wattiez Maud – Présidente de la CLDR – Echevine du Développement rural.

Madame Savignat Lucile – relai communal.

*Fondation Rurale de Wallonie (FRW) – Équipe Wallonie picarde :*

Madame Squerens Nathalie – Agent de Développement.

## **2. Ordre du jour de la réunion**

- Approbation des comptes rendus des réunions de CLDR du 8 février et du 17 février 2022 ;
- Réseau de mobilité douce: présentation et retour d'avis, par le GAL des Plaines de l'Escaut ;
- Divers.

## **3. Compte-rendu de la réunion**

Maud Wattiez remercie les personnes présentes pour la CLDR et la CCATM. Elle rappelle l'ordre du jour principal et présente Antoine Bacro, chargé de mission « Mobilité » au GAL des Plaines de l'Escaut (GAL PE). Elle signale qu'au niveau de l'Administration communale, c'est Alexandre Raszka qui est en charge de la matière et notamment de l'appel à projet PIMACI (Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité) qui vise à améliorer la mobilité dans les communes.

Elle ajoute encore que la gare de Blaton est bien fréquentée et que ce point d'intermodalité sera l'objet d'une attention particulière : un box sécurisé pour vélo a déjà été installé grâce à la première phase du projet avec le GAL PE. D'autres projets permettant de relier les villages entre eux, comme l'aménagement d'une piste cyclable au chemin de la Nature, seront également développés.

### **3.1. Approbation des comptes rendus des réunions de CLDR du 8 et du 17 février 2022.**

Aucune remarque n'étant formulée, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

### **3.2. Mobilité douce: présentation du projet de réseau par le GAL des Plaines de l'Escaut.**

Antoine Bacro rappelle le projet du GAL des Plaines de l'Escaut concernant la Mobilité, qui s'étalera sur 2 ans. Il vise à aller vers une mobilité durable sur le territoire et s'intitule « Des sentiers de proximité pour accéder à une mobilité partagée ».

Les objectifs sont :

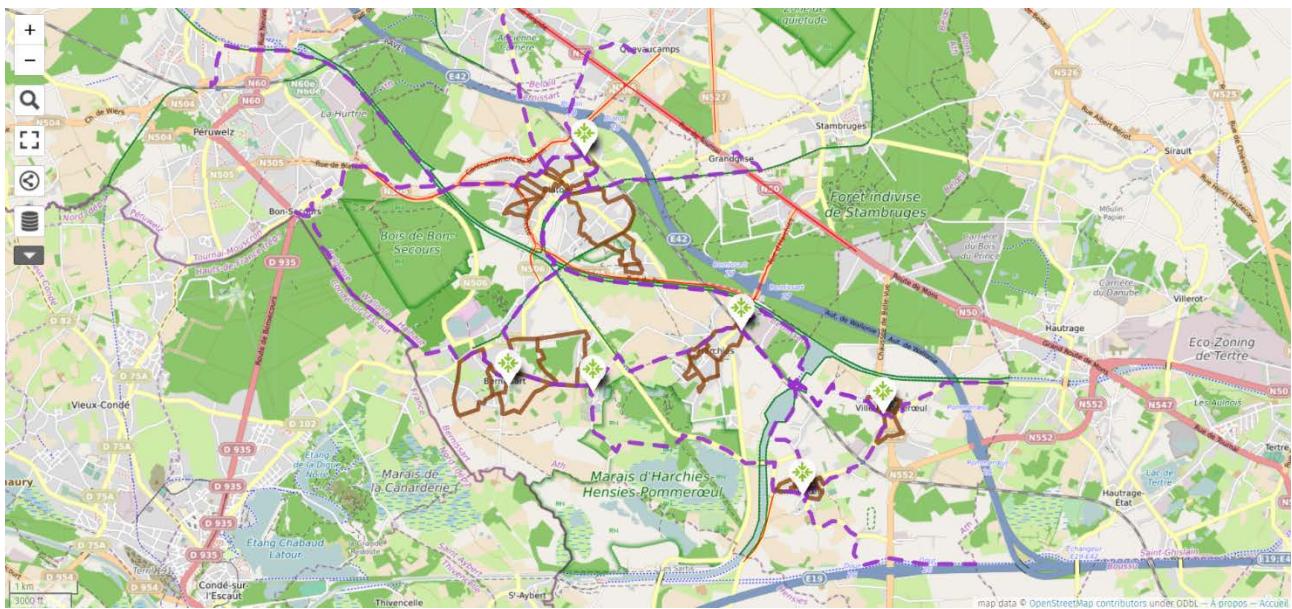
- Réduire l'usage de la voiture
- Qualifier un réseau local de mobilité
- Développer des liens sociaux par la participation citoyenne
- Développer des services spécifiques de mobilité
- Renforcer l'attractivité des ressources locales
- Coordonner les actions menées au sein des différentes CCATM et CLDR en terme de mobilité

Antoine Bacro explique qu'il a utilisé les données des relevés réalisés avec le Groupe de Travail Mobilité douce mis en place avec la FRW et s'est basé sur les cartes de vues aérienne afin d'établir un premier projet de réseau inter et intra-village. Celui-ci est accessible via le lien : [http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/reseau-mobilite-douce-bernissart\\_721627#13/50.4849/3.6799](http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/reseau-mobilite-douce-bernissart_721627#13/50.4849/3.6799)

Concrètement, les objectifs du projet sont multiples :

- Définir les endroits où des aménagements sont nécessaires (rénovation de sentiers, placement de box vélos, ...);
- Renforcer le réseau des points relais Mobilité (lieu d'intermodalité entre les déplacements piéton, vélo, transports en commun, covoiturage, ...);
- Mettre en place des outils de gestion pour les Communes (priorisation dans l'entretien des sentiers, nouveaux tracés, ...).

La carte reprend différents éléments : les connexions piétonnes entre les quartiers (intra-village), les chemins réservés (RAVeL, chemins de halage), les pistes cyclables, les liaisons inter-village (vélo), les points relais Mobilité.



Des exemplaires papier du réseau sont distribués en séance et les membres des CLDR et CCATM présents peuvent exposer leurs remarques et questions.

#### Remarques et suggestions :

- Plusieurs personnes présentes insistent sur l'importance de l'entretien des sentiers et demandent que la Commune intervienne régulièrement ;
- L'idée d'un parrainage des sentiers par les citoyens est lancée : cela est possible mais il faut que ce soit organisé (une seule personne de référence au CAP) et qu'un suivi puisse être assuré par les services communaux ;
- Une attention particulière doit être accordée aux endroits de connexion entre les sentiers et chemins en mode doux et les voiries afin de garantir la sécurité de tous les usagers.

#### **Suite des démarches :**

Antoine Bacro signale que le réseau proposé sera évolutif et que la carte en ligne sera mise à jour au fur et à mesure et sera accessible à tous sur l'ensemble du territoire du Parc naturel.

Les informations et liens Internet seront envoyés aux membres des CLDR et CCATM.

#### **3.3. Divers**

Sans objet.

Nathalie Squerens,  
Agent de Développement  
FRW Wallonie Picarde

Le Secrétaire,

La Présidente

FRW

Maud Wattiez,  
Echевine du Développement rural.